



IMPACT DU MODE DE GESTION SUR LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La distinction du mode de gestion est marquée entre la collecte et le traitement des eaux usées.

Mode de gestion de l'assainissement		Régies		Délégations	
		Communes	EPCI	Communes	EPCI
Collecte	Habitants	7 514 181	1 834 436	3 821 511	3 091 430
	en %	46 %	11 %	24 %	19 %
Traitement	Habitants	1 017 621	9 723 250	1 558 040	3 962 648
	en %	6 %	60 %	10 %	24 %

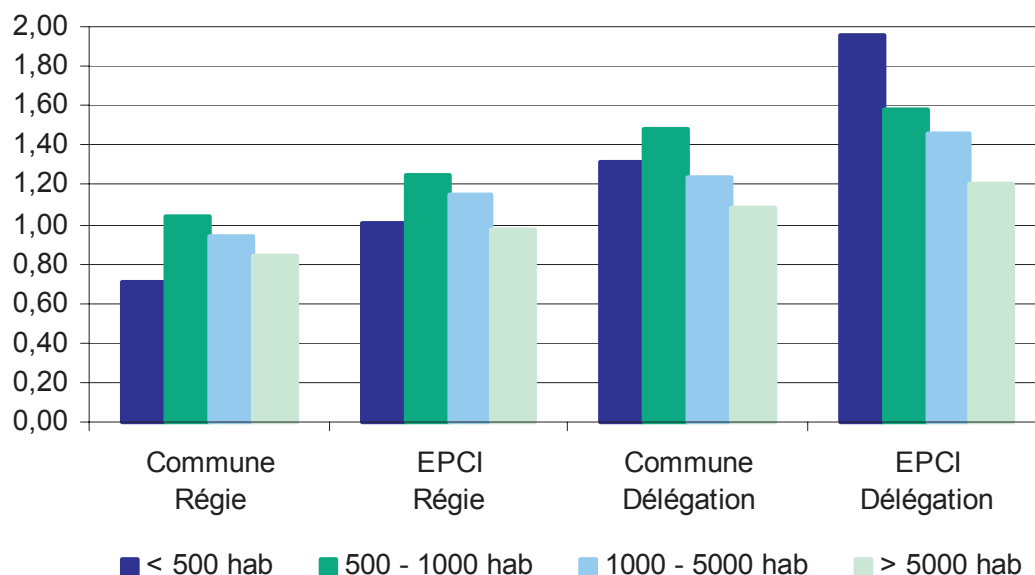
Les communes se regroupent plus pour le traitement des eaux usées (56% des communes, 84% de la population) que pour la collecte (43% des communes, 30% de la population).

Les services d'assainissement sont majoritairement gérés en régie. Il existe néanmoins une forte disparité entre les secteurs, puisque les 2/3 de la population des secteurs Grande Couronne, Vallées de Marne et Vallées d'Oise sont desservis en délégation.

Ces deux constats tiennent essentiellement à la structure de l'assainissement collectif sur le secteur Paris et Petite Couronne : une grande partie des communes gèrent en régie communale la collecte des eaux usées, dont le traitement est assuré par le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, en régie).

Le prix de l'assainissement est plus élevé lorsque le service appartient à un groupement de communes et/ou lorsqu'il est géré par un délégataire.

Prix de l'assainissement 2002 (€/m³ TTC) / mode de gestion et d'organisation pour le traitement des eaux usées



(*) EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.